

De : Francois.Martin@mffp.gouv.qc.ca [mailto:Francois.Martin@mffp.gouv.qc.ca]

Envoyé : 29 septembre 2014 15:56

À : Leblanc, Rita (BAPE)

Cc : Jean, Karine (BAPE)

Objet : Question concernant le Plan de rétablissement du caribou forestier au Québec

Bonjour,

Vous trouverez ci-dessous une réponse à l'une des questions nous ayant été adressées par la commission d'enquête sur les enjeux de la filière uranifère durant la séance tenue le 15 septembre 2014 à Québec.

Nous restons disponibles pour toute information.

Question :

[9. La Commission demande que lui soit déposé le Plan de rétablissement du caribou forestier produit par l'Équipe de rétablissement du caribou forestier.](#)

Réponse :

Au Québec, l'Équipe de rétablissement du caribou forestier se compose d'une quarantaine de membres provenant des milieux gouvernementaux, de l'industrie forestière, des Premières Nations, de groupes environnementaux et du milieu universitaire. Un des mandats de l'équipe consiste à élaborer les plans de rétablissement pour l'espèce.

De nombreux travaux de recherche sur la dynamique des populations du caribou forestier ont été réalisés au Québec au cours des quinze dernières années. Entres autres, ces travaux ont permis de mettre en évidence l'évitement du caribou aux structures anthropiques (chemins, villégiature, etc.) de bien comprendre les relations entre les perturbations de l'habitat et les modifications des relations prédateurs – proies qui s'ensuivent.

Les résultats des travaux de recherche ont permis la mise à jour du premier Plan de rétablissement du caribou forestier au Québec (2005-2012). Le Plan 2013-2023 intègre l'ensemble des nouvelles connaissances et le maintien d'habitats favorables au caribou en constitue la pierre angulaire. C'est ainsi que les Lignes directrices sur l'aménagement de l'habitat du caribou forestier (2010) ont été mises à jour et déposées en juillet 2012. Ces dernières visent principalement la réduction des taux de perturbation de l'habitat en vue d'assurer la persistance des populations de caribous.

Suite au dépôt des nouvelles Lignes directrices, un groupe de travail réunissant des intervenants des ministères concernés a été formé afin de décrire le portrait actuel des habitats et de porter un jugement objectif quant à leur portrait évolutif en fonction de différents scénarios de mise en œuvre des Lignes directrices. Les impacts des scénarios sur la probabilité de persistance des populations de caribous et sur la possibilité forestière ont été évalués.

Les résultats obtenus par ce groupe de travail sont à la base du travail actuellement mené par un comité intersectoriel du MFFP dont le mandat consiste à élaborer un spectre de solutions envisageables à proposer aux autorités concernées afin de les guider dans leurs décisions relatives aux habitats du caribou forestier.

Vous trouverez ci-joints le plan de rétablissement ainsi que les lignes directrices produites par l'équipe de rétablissement.

François Martin, biologiste M.Sc.

Division des territoires fauniques structurés

Direction générale adjointe des politiques, des programmes et des partenariats

Secteur de la faune et des parcs

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

880, chemin Ste-Foy, 2e étage

Québec (Québec) G1S 4X4

Téléphone : 418 627-8691, poste 7388

Télécopieur : 418 646-5179

Courriel : francois.martin@mffp.gouv.qc.ca